

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2020

Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e vice-président
	[départ 18 :58]			
	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} secrétaire
	SQUILLACI	Nicola	PDC	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	CLERC	Tobias	PDC	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	FABRE	Michel	PS	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GERSON	Moïse	PLR	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve	[arrivée 18:50]
	HAYES	Sasá	UDC	
	HEINIGER	Claire	Ve	
	HUBERT	Emile	UDC	
	ISWALA	Placide	PS	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TREMBLET	Laurent	PDC	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 19 et 20 novembre et 15 décembre 2019.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Election d'un-e membre du bureau du Conseil municipal pour le poste de 2^{ème} vice-président-e en remplacement de M. Frauchiger (MCG) sur proposition du groupe MCG.
6. Election d'un-e président-e de la commission affaires sociales et jeunesse en remplacement de M. Frauchiger (MCG) sur proposition du groupe MCG.
7. Délibération n° 2020-01 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'455'155.-** destiné à activer en investissement les postes à durée déterminée nécessaires à l'équipe de projet Vergers pour le suivi de la réalisation et la finalisation des travaux d'aménagement de l'écoquartier pour la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.
8. Délibération n° 2020-02 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 4'905'000.-** destiné à la réalisation de deux terrains de football synthétiques E et F dans le cadre de la 6^e étape du centre sportif des Vergers.
9. Délibération n° 2019-26a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 3'235'000.-** en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux. **Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc** (M. Amato, Ve).
10. Résolution n° 2020-01 présentée par Tobias Clerc, Nicola Squillaci, au nom du parti démocrate-chrétien, demandant un soutien aux familles meyrinoises ayant un enfant scolarisé en dehors des frontières communales.
11. Annonces de projets.
12. Propositions individuelles.
13. Questions.

* * *

M. Cornuz procède aux salutations d'usage. Il rappelle le code éthique du Conseil municipal et que les questions doivent être déposées avant le point 9 de l'ordre du jour. Il annonce le retard de Mme Hartmann.

Enfin, il tient à féliciter M. Squillaci, qui goûte aux joies de la paternité depuis quelques semaines. Il lui souhaite la bienvenue dans cette belle aventure. *[Applaudissements]*.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 19 et 20 novembre et 15 décembre 2019.

Personne n'ayant de remarques, **M. Cornuz** soumet au vote l'**approbation des trois procès-verbaux**, lesquels sont approuvés par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) Décès de Gilbert Meillaz, ancien maire de la Commune

M. Cornuz donne lecture de la carte que la famille de M. Meillaz a envoyé en signe de remerciement pour la présence du Conseil administratif et des nombreux membres du Conseil municipal, ainsi que de plusieurs anciens maires de la Commune, durant la cérémonie des obsèques, qui s'est tenue le 10 janvier dernier :

Si le soleil a choisi de laisser entrevoir une lueur pendant cette cruelle période, c'est bien par votre intermédiaire qu'il l'a fait. Vous voir si nombreux associés à notre tristesse, recevoir tant de marques de sympathie, symbole de l'affection que vous portez à notre famille et avoir été là tout simplement par votre présence ou par vos mots.

Le réconfort de vos sentiments a rayonné tout autour de nous et nous a permis d'affronter ces moments douloureux.

Nous vous adressons nos plus vifs et chaleureux remerciements.

Famille de Monsieur Gilbert Meillaz

M. Cornuz déclare que nombreuses sont les personnes à garder un souvenir ému de Gilbert Meillaz, lequel a disparu le 7 janvier dernier, après avoir lutté courageusement contre la maladie durant plusieurs mois. Son engagement politique, mais aussi citoyen, est un exemple pour chacune et chacun. Il invite donc l'assemblée à se lever pour observer une minute de silence en sa mémoire.

b) Dysfonctionnement au sein du FC Meyrin.

M. Cornuz annonce avoir reçu un courrier de parents d'un joueur évoluant dans les juniors E du FC Meyrin évoquant des dysfonctionnements au sein du club. Ils demandent à être auditionnés par la commission des sports du Conseil municipal. Après discussion, le Bureau a décidé de transmettre ce courrier au Conseil administratif, qui prendra contact avec ces personnes afin de trouver une solution.

c) Dates des séances du Conseil municipal du deuxième semestre 2020.

M. Cornuz annonce que le Bureau a validé les dates des séances du Conseil municipal ainsi que celles du Bureau :

Bureau	CM	Ordre du jour
7 septembre	15 septembre	
5 octobre	13 octobre	Présentation du budget 2021
9 novembre	17 novembre	Vote du budget 2021
	18 novembre	Séance de réserve (budget 2021)
7 décembre	15 décembre	
	16 décembre	Séance de réserve

d) Ajouts des points 5 et 6 de l'ordre du jour.

M. Cornuz déclare avoir reçu en mains propres de la cheffe de groupe du MCG, en date du 14 janvier, un courrier portant la mention confidentielle avec demande de lecture au Bureau du Conseil municipal, ce qui a été fait, et qui requiert l'ajout des points 5 et 6 à l'ordre du jour. Après avoir pris connaissance du contenu de ce courrier et après discussion, les membres du Bureau ont accepté à l'unanimité de porter ces points à l'ordre du jour, à l'exception du représentant du MCG, qui est directement impliqué et qui s'est donc abstenu. Peu après, M. Frauchiger lui a adressé un courrier recommandé, daté du 24 janvier, dans lequel il s'exprime sur la décision du Bureau. Dans le même temps, **M. Cornuz** a reçu un autre courrier recommandé du bureau directeur du MCG et portant sur le même sujet, daté également du 24 janvier.

Le représentant du MCG au Bureau lui a demandé de ne pas lire son courrier préférant se reposer sur le contenu de celui du bureau directeur de son parti, qu'il estime aller dans le même sens. Le courrier en question demande de ne pas entrer en matière sur les deux points de l'ordre du jour et fait appel au bon sens et la circonspection du Conseil municipal à ce sujet.

M. Cornuz procède à la lecture du rapport de la commission de liaison du 30 janvier 2020, convoquée suite à ces différents courriers et des deux points à l'ordre du jour :

"La commission s'est réunie à ma demande, afin de permettre aux chefs de groupes de s'entendre sur la procédure de traitement des points 5 et 6 à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal.

Les chefs de groupe ont pu prendre connaissance des éléments contenus dans le courrier adressé par la cheffe de groupe du MCG, demandant l'ajout de ces points à l'ordre du jour, et l'envoi recommandé daté du 24 janvier du Bureau directeur cantonal du même parti, qui en demandait le retrait pour vice de forme.

A la suite de quoi, les chefs de groupes ont convenu unanimement :

- *Que ces éléments d'informations ayant été diffusés tant au Bureau du Conseil municipal qu'aux chefs de groupes, pour être relayés ensuite dans les caucus, ne seraient donc pas détaillés dans un débat en plénière du Conseil municipal ;*
- *Que le Conseil municipal n'est pas un tribunal apte à sanctionner l'un de ses membres, ceci relevant du pouvoir judiciaire ;*
- *Que les points 5 et 6 seraient donc traités directement par une élection, sauf en cas de retrait annoncé de l'un ou l'autre de ces points."*

M. Cornuz déclare que le Conseil municipal va donc traiter ces deux points à l'ordre du jour.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Mise au concours résidence artistique à Belgrade (Serbie)

Dans le cadre de la Conférence des villes en matière culturelle (CVC), dont Meyrin est membre depuis 2019, le service de la culture bénéficie par tournus du programme d'atelier de résidences artistiques à l'étranger de cette organisation faîtière (ateliers à Gênes, Buenos Aires, Le Caire et Belgrade).

Dans ce cadre, la ville de Meyrin offrira pour la première fois à un artiste meyrinois une résidence d'études artistiques du 1er août au 30 novembre 2020 à Belgrade. Cette résidence comprend la jouissance d'un atelier d'artiste, un logement dans un appartement avec un artiste désigné par la commune de Wil (SG) et une bourse d'entretien de CHF 6'000.- versée conjointement par la CVC (CHF 2'000.-) et le service de la culture de la ville de Meyrin (CHF 4'000.-).

La mise au concours est parue dans le Meyrin Ensemble de février, avec délai de remise des dossiers au service de la culture au 15 mars 2020.

L'artiste bénéficiaire est sélectionné-e par un jury constitué de membres du service de la culture et d'un-e expert-e externe. La magistrate en charge du service de la culture est seule compétente pour avaliser le choix du jury et donner sa décision finale. Le-la candidat-e choisi-e sera averti-e personnellement, par écrit, au plus tard à la fin du mois d'avril 2020. La communication publique du lauréat sera faite dans le Meyrin Ensemble de mai ou juin.

Les résidences artistiques représentent un outil très important de soutien aux artistes. La ville de Belgrade est un lieu très attractif dans ce cadre : les prix y sont bas, la scène artistique y est en plein essor, on parle volontiers de Belgrade comme du « nouveau Berlin ».

Changement au sein du secrétariat politique

Le vendredi 14 février 2020, après plus de 30 ans de bons et loyaux services, Mme Sophie Hottelier, assistante politique, quittera le secrétariat politique de la Commune pour un départ à la retraite amplement mérité. Nous profitons de cette communication pour lui réitérer notre sincère gratitude et lui souhaitons le meilleur pour les années à venir.

Nous avons le plaisir d'accueillir M. Sébastien Pasche qui va désormais occuper la fonction d'assistant politique aux côtés de Mme Belén Nion Eklü. Il se forme auprès de Sophie Hottelier depuis le 15 janvier 2020 afin de pouvoir la remplacer dans les meilleures conditions possibles.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'administration meyrinoise.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 19 novembre 2019, question de M. Boccard

Campagne Charnaux – éclairage défectueux

L'éclairage du chemin Rouge au niveau de la Campagne Charnaux est actuellement assuré par des spots encastrés. Cette solution n'est effectivement pas optimale et n'apporte pas un éclairage aussi efficace qu'un candélabre classique. Ce choix est cependant dicté par les contraintes d'exploitation de la Campagne Charnaux (fête du 1^{er} août et manifestations diverses).

Aussi, il est rappelé que les vélos et vélos électriques circulant de nuit doivent être équipés d'un éclairage réglementaire.

Comme l'a indiqué M. Tschudi, il est important de faire un signalement en mairie dès constatation d'un dysfonctionnement de candélabre. L'administration transmet rapidement les éléments défectueux aux SIG, qui, en général, interviennent en moins de 72h.

Séance du 19 novembre 2019, question de M. Grognuz

Hameau de Mategnin – lampadaires additionnels

Suite à plusieurs demandes de riverains, un lampadaire supplémentaire a été installé à proximité de la laiterie. De plus, un projet de renforcement de la distribution électrique du hameau est à l'étude par les SIG. Celui-ci sera accompagné par une étude de l'éclairage public afin de vérifier l'opportunité d'améliorer l'éclairage du hameau.

Séance du 20 novembre 2019, question de M. Boccard

Problématique au chemin de la Citadelle liée aux engins de chantier

La police municipale a effectué des passages et a pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route. Un contrôle de la conformité des chantiers et un rappel des règles concernant l'utilisation des engins de chantier ont été également effectués.

* * *

5. Election d'un-e membre du bureau du Conseil municipal pour le poste de 2^{ème} vice-président-e en remplacement de M. Frauchiger (MCG) sur proposition du groupe MCG.

M. Cornuz informe qu'il a reçu une motion d'ordre de Mme Hartmann pour potentiel vice de procédure. Elle souhaite que l'on supprime le point 5 de l'ordre du jour. Il rappelle la teneur de l'article 34 du règlement du Conseil municipal concernant la motion d'ordre :

"La motion d'ordre est une proposition qui concerne soit l'ordonnance ou la suppression d'objets figurant à l'ordre du jour, soit le déroulement même des débats et du présent règlement.

Suite donnée à la motion d'ordre

Le président décide de la suite à donner à la motion d'ordre lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours ou à supprimer un objet à l'ordre du jour. Elle est soumise au vote à majorité simple. En cas d'acceptation de la motion d'ordre visant à clore le débat, chaque groupe qui ne s'est pas encore exprimé sur le fond de l'objet peut le faire par un seul de ses membres avant que le président passe au vote de l'objet en cours."

M. Cornuz met aux voix **la suppression du point numéro 5 de l'ordre du jour**. Le résultat du vote est de 13 oui, 13 non et 5 abstentions.

M. Amato présente une nouvelle motion d'ordre et demande que la personne concernée au Bureau ne vote pas, à savoir que le vice-président du Conseil municipal issu des rangs du MCG, M. Frauchiger, doit s'abstenir de voter.

M. Cornuz confirme que l'article 45 du règlement du Conseil municipal mentionne les abstentions obligatoires : "*Dans les séances du Conseil municipal, les membres du Conseil municipal et administratif qui pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoints, partenaires enregistrés ou alliés au même degré ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération, ne peuvent intervenir dans la discussion ni voter. Ils annoncent leur abstention à participer au débat ou au vote avant l'ouverture de la discussion du Conseil municipal sur l'objet soumis.*"

M. Cornuz confirme que le vice-président du Conseil municipal issu des rangs du MCG s'est exprimé dans le vote écoulé, alors qu'il aurait dû s'abstenir. Le président relance le vote.

La suppression du point 5 à l'ordre du jour est refusée par 13 non, 12 oui et 5 abstentions. Dès lors, le président annonce que l'élection aura lieu. M. Frauchiger souhaitant prendre la parole, **M. Cornuz** lui fait comprendre qu'il ne peut pas la lui donner conformément à l'article précité du règlement.

Au nom du MCG, **Mme Girardet** présente la candidature de M. Pachoud.

M. Cornuz constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures.

M. Amato ne comprend pas la procédure : le Conseil municipal s'apprête à élire un représentant du MCG au Bureau, alors qu'il y en a déjà un en place. Il demande une motion d'ordre pour un huis clos pour pouvoir en débattre sereinement.

M. Cornuz met aux voix **la proposition de huis clos**, qui est refusée par 13 non, 11 oui et 6 abstentions.

M. Cornuz rappelle que les chefs de groupe des partis représentés se sont entendus pour ne pas avoir de débats en plénière. Il soumet au vote **la candidature de M. Pachoud** qui est acceptée par 15 oui [M. Pachoud n'aurait pas dû voter, le président ne comptabilise pas cette voix], 1 non [M. Frauchiger n'aurait pas dû voter, le président ne comptabilise pas cette voix] et 3 abstentions.

M. Pachoud est donc élu deuxième vice-président du Conseil municipal.

[M. Frauchiger quitte l'assemblée à 18:58].

Mme Hartmann comprend que le Conseil municipal a élu un nouveau représentant du MCG, si elle a bien compris, en remplacement d'une personne qui n'a pas démissionné. Or, on ne peut pas remplacer quelqu'un qui n'a pas quitté son poste, alors que le Conseil municipal n'a pas voté sur le fait qu'il soit démis de

ses fonctions. Voilà les raisons pour lesquelles, elle parle de vice de procédure. Elle demande s'il y a deux élus MCG au Bureau.

M. Cornuz estime effectivement la question pertinente. Il n'a malheureusement pas de réponse à ce questionnement. S'il devait y avoir une problématique de vice de forme, il appartient aux personnes concernées de le faire savoir et de pouvoir porter l'affaire devant l'instance appropriée. Il rappelle que le Conseil municipal n'est pas un tribunal et qu'il n'a pas à juger de sa pertinence. La procédure est certainement particulière, mais elle a été décidée d'un commun accord au sein du Conseil municipal.

Mme Hartmann aimerait que l'on puisse étudier la situation juridique d'ici au prochain Municipal afin de s'assurer que la décision est conforme. Elle n'aimerait pas se retrouver avec deux représentants d'un même parti au Bureau.

M. Cornuz retient sa demande et fera le nécessaire pour le prochain Municipal.

* * *

6. Election d'un-e président-e de la commission affaires sociales et jeunesse en remplacement de M. Frauchiger (MCG) sur proposition du groupe MCG.

Compte tenu des échanges lors de la commission de liaison, **Mme Girardet** annonce que le MCG retire le point 6 de l'ordre du jour. De plus, elle rassure Mme Hartmann en lui expliquant que le MCG souhaite faire une rocade au niveau du Bureau.

M. Cornuz retire donc le point de l'ordre du jour.

* * *

7. Délibération n° 2020-01 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'455'155.- destiné à activer en investissement les postes à durée déterminée nécessaires à l'équipe de projet Vergers pour le suivi de la réalisation et la finalisation des travaux d'aménagement de l'écoquartier pour la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Mme Leuenberger annonce que, M. Tschudi, en charge de ce dossier, étant en retard, elle va essayer d'être le plus exhaustive possible dans la présentation de cette délibération. Elle vise à pouvoir reconduire l'équipe Vergers pour mener à

bien l'achèvement des travaux au sein de l'écoquartier, lesquels devraient se terminer à l'horizon 2024. Le suivi des travaux d'aménagements est assuré par une équipe pluridisciplinaire qui s'est constituée depuis 2011 au sein du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie et qui s'est étoffée au fur et à mesure de l'évolution du projet. Depuis 2016, le salaire de ces collaborateurs au bénéfice de contrats à durée déterminée, et tous les frais inhérents qui en découlent, sont financés grâce à la délibération qui avait été votée en 2016 avec un crédit de CHF 5'055'500.- qui permettait de créer et d'activer ces charges en investissement projet. La période s'étendait du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. Sur la base du protocole d'accords, qui existe entre les différents propriétaires des parcelles de dépendances, lequel a été signé en 2005, la totalité des immeubles qui devaient se construire aux Vergers, étaient prévus avec une livraison au 31 décembre 2018. Or, des décalages importants ont eu lieu dans la livraison de plusieurs de ces bâtiments, comme par exemple le A11 de la Coopérative CODHA, qui n'a été livré que le 15 juillet 2019, alors que le A14 est prévu pour le mois de juillet 2020 seulement. Raisons pour lesquelles la livraison de ces immeubles ainsi que les travaux d'aménagements que la Commune doit réaliser, ont été retardés. Cette coordination de la livraison des immeubles ne peut malheureusement pas être anticipée en amont.

Parallèlement à tous ces travaux, la Commune réalise également la viabilisation des bâtiments de la Fondation Vie de Quartier et Ressources urbaines, qui doivent être terminés bien au-delà de cette année. A la fin du chantier, il y aura également un important travail administratif et financier à accomplir, lequel nécessitera des ressources. De la délibération, qui se clôturera le 31 décembre 2020, il va rester un non dépensé de CHF 1'455'155.-. Avec cette nouvelle délibération, il s'agit de prolonger les contrats jusqu'en 2024 afin de conserver l'équipe en place et d'accompagner la réalisation de ce chantier jusqu'à sa clôture administrative et financière.

Le président annonce que le Bureau propose un renvoi en commission quartier des Vergers ad hoc. L'entrée en matière étant acceptée, **M. Cornuz** ouvre le débat.

Au nom du parti socialiste, **M. Fabre** demande un vote immédiat au vu de l'unanimité en commission. De plus, la situation a été suffisamment bien présentée en commission.

M. Clerc, pour le PDC, présente la même demande.

M. Serrano estime également que le sujet a été bien décortiqué et propose également de le voter immédiatement.

M. Gaetanino est également favorable à un vote immédiat.

Devant l'unanimité des partis présents, **M. Cornuz** soumet aux voix **le vote immédiat** qui est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité. Le président ouvre le débat.

M. Clerc déclare : *"Comme je ne vais certainement pas faire de rapport pour cette commission, je vous avoue que l'envie de faire une prise de position d'une page*

m'est tout de suite venue à l'esprit...mais cela n'aurait pas servi à grand-chose tant il n'y a pas de matière à tergiverser...

Le groupe PDC soutient cette délibération. Le projet des Vergers, conçu comme un laboratoire expérimental en matière de projet de cette envergure, porte ses fruits à en croire les récents articles dans la presse. Les aménagements extérieurs étant à la charge de la Commune, le PDC souhaite que ceux-ci soient terminés conformément aux promesses faites au sein des consultations de quartier. Le montant présenté aujourd'hui étant la dernière tranche budgétée liée à ces postes, le PDC souhaite que ce chantier se termine sans encombre et vous encourage à l'accepter également."

M. Serrano, au nom du PLR, déclare qu'il est content que le chantier avance même s'il y a eu du retard, bien que cela fasse partie des risques pour tout grand projet. Les équivalents temps plein ont bien travaillé et il faut les en remercier. Néanmoins, même si le calendrier annonce une fin en 2024, il souhaite que le projet puisse être terminé dans les règles de l'art.

Par contre, le PLR sera attentif à la consommation de la délibération pour cette phase 2 ainsi qu'aux coûts supplémentaires engendrés par les entreprises. De plus, le PLR souhaite que ces dernières y participent, car les Meyrinois ne doivent pas assumer seuls cette charge. Le PLR va donc voter favorablement cette délibération.

M. Cornuz rappelle que les 1.4 millions ont déjà été votés, mais qu'il s'agit de voter la prolongation du temps. Il souhaitait préciser ce point.

Mme Girardet donne la position du MCG :

" Les travaux d'aménagement de l'écoquartier des Vergers sont assurés depuis 2011 par une équipe composée du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie (UTE). Cette équipe s'est renforcée au fur et à mesure de l'avancement des travaux et de la charge de travail. Au bénéfice de contrats à durée déterminée, ces collaborateurs sont financés par un vote du Conseil municipal. La Commune a pris en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagements extérieurs sur les espaces publics et les dépendances privées afin d'assurer une harmonisation au niveau des aménagements paysagers et de la réalisation des voiries, réseaux, parcs et espaces publics. Ces réalisations sont en relation directe avec la construction et la livraison des immeubles de logement construits par des tiers. La totalité des immeubles aurait dû être livrée au 31 décembre 2018. Or, des décalages importants sont constatés pour plusieurs bâtiments. Ces retards ne sont pas sans conséquences sur les travaux d'aménagement réalisés par la Commune, qui devront se poursuivre jusqu'à mi-2021. Idem pour les différentes thématiques développées en concertation avec les habitants (place des jeux, sport pour tous, potagers, etc.). Enfin, un travail important de clôture administrative et financière restera à finaliser, par exemple le suivi des garanties, la clôture des nombreuses délibérations votées pour la réalisation de ce quartier, ou encore les contributions attendues des différents Fonds cantonaux (Fonds intercommunal d'équipement FIE, Fonds intercommunal de développement urbain FIDU, Fonds intercommunal d'assainissement FIA).

Compte tenu de tous ces éléments, le MCG conscient qu'il faut donner les moyens à l'équipe de projet des Vergers de pouvoir poursuivre son travail dans de bonnes conditions, votera cette délibération. "

Mme Heiniger, au nom des Verts, déclare :

"Lors de la commission ad hoc Vergers du 29 janvier 2020, l'administration nous a présenté cette délibération. Certes, la procédure n'est pas respectée, mais cette information a été donnée dans le cadre d'un point semestriel sur les Vergers.

Il s'agit, en fait de déplacer le curseur temps pour l'utilisation du crédit voté en 2007, permettant l'engagement de personnel avec des contrats à durée limitée CDD.

Les travaux des Vergers ayant pris du retard, l'objectif fin 2020 ne sera pas atteint. Par conséquent, la nécessité de conserver les postes précités jusqu'à fin 2024 s'avère incontournable. Le crédit de 1'455'155.- est déjà en force, il ne s'agit donc pas de voter un nouveau montant.

C'est pour quoi, les Vert.e.s de Meyrin Cointrin estiment logique d'accepter, en vote immédiat, cette délibération, puisqu'il ne s'agit pas de quelque chose de nouveau, mais de la prolongation de contrats existants. D'un point de vue RH, il est souhaitable que les personnes en place, formées, avec l'expérience requise sur les Vergers soient rassurées sur leur sort le plus rapidement possible afin d'éviter des départs prématurés. Ils vous invitent à en faire autant."

M. Fabre rappelle que le montant fait partie d'une délibération, votée en 2016, d'un montant de plus de 5 millions, lesquels n'ont pas été intégralement utilisés. Cette délibération représente donc un lissage technique. Afin d'assurer la fin du chantier, il est important que le Conseil municipal confirme les personnes dans leur mandat, car leur situation peut être considérée comme précaire. Le parti socialiste votera cette délibération et il est heureux de constater la belle unanimité.

Tout ayant été dit par les autres partis, **M. Hubert**, au nom de l'UDC, annonce que son groupe acceptera cet objet.

N'ayant plus de demandes de parole, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2020-01**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'455'155.- destiné à activer en investissement les postes à durée déterminée nécessaires à l'équipe de projet Vergers pour le suivi de la réalisation et la finalisation des travaux d'aménagement de l'écoquartier pour la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024

Vu le plan directeur de quartier n° 29'500-526, la modification de limite de zone n° 29'483-526 et le plan localisé de quartier n°29'674-526;

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu la délibération n° 2016-07a relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 5'555'500.- (salaire, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné a) à la création et à l'activation en investissement de quatre postes à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 400% afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (1 chef-fe de projet confirmé-e et 1 chef-fe de projet junior espaces publics, 1 chef-fe de projet junior routes et réseaux et 1 assistant-e

chantier et administratif), et ceci du 1er juin 2016 au 31 décembre 2020 et b) à activer en investissement les quatre postes actuels à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 400%, et ceci du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Vu la délibération n° 2017-03a relative au financement des travaux de réalisation de l'espace public (domaine public, privé communal et parcelle de dépendances) de l'écoquartier des Vergers d'un montant de CHF 42'114'736.52;

Vu l'ensemble des nombreuses délibérations et résolutions relatives à la réalisation de ce quartier exemplaire;

Vu la prise en charge par la Commune des travaux d'aménagement du quartier (équipements publics, voiries, chemins, canalisations, espaces publics et mobilier urbain);

Vu le décalage constaté dans la livraison de plusieurs immeubles de logement construits par des tiers, impactant le planning de réalisation des espaces publics construits par la Commune;

Vu l'appropriation du quartier par ses habitants et les dynamiques et projets initiés par les démarches participatives;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;
Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 4 février 2020,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit d'investissement de **CHF 1'455'155.-** permettant d'activer en prestations internes les postes en CDD de l'équipe de projet Vergers dès le 1^{er} janvier 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2024,
2. d'intégrer ces postes en CDD de l'équipe de projet Vergers dans le budget de fonctionnement des années 2021-2024, dans les natures 30 en charges, et 43 en recettes pour l'activation des prestations internes,
3. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'455'155.- pour financer les prestations internes dédiées au projet du quartier des Vergers,

5. d'amortir la dépense nette de CHF 1'455'155 en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 33 dès le début de l'utilisation du bien, prévu en 2025.

* * *

8. Délibération n° 2020-02 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'905'000.- destiné à la réalisation de deux terrains de football synthétiques E et F dans le cadre de la 6^e étape du centre sportif des Vergers.

M. Devaud présente le projet. Le projet de rassembler les infrastructures pour la pratique du football dans le centre sportif date de plus de 20 ans. L'image directrice du centre sportif, qui comporte les six terrains, les 4 existants et les 2 synthétiques, inscrits dans la présente délibération. En 2012, le Conseil administratif a validé cette image directrice. En mai 2016, la commission des sports a auditionné le FC Meyrin, lequel a confirmé l'intérêt du regroupement des terrains de football sur un même site, sachant que le nombre de membres actuels a dépassé les 1'000. Ce club a 35 équipes à gérer pour les entraînements et les matchs. Il est donc important pour lui d'avoir des équipements regroupés.

Il rappelle qu'en juin 2016 la commission des sports a validé le programme desdits équipements, qui comprend les deux terrains synthétiques, ainsi que le projet des nouveaux vestiaires votés en décembre dernier. Enfin, il souhaite souligner le fait que ces deux terrains synthétiques ne sont pas des infrastructures supplémentaires, mais des remplacements, car le premier terrain, qui se situe en parallèle du Théâtre Forum Meyrin, va être transformé en parking provisoire afin de permettre la construction du parking souterrain sous le parking actuel du centre commercial. Quant à ce dernier, il sera transformé en parc public conformément à l'image directrice.

Quant au deuxième terrain synthétique, il sera construit en 2021 après la finalisation des équipements des Vergers, étant donné le décalage de la finalisation du quartier. Ce dernier remplacera le terrain de Vaudagne, construit en 1962, et qui sera destiné à terme aux sports pour tous.

En conclusion, le FC Meyrin pourra disposer de trois terrains en gazon et deux terrains synthétiques, ces derniers permettant une utilisation bien plus importante que les premiers. En effet, les terrains en herbe s'endommagent facilement et entraînent un travail non négligeable du service de l'environnement, et donc des coûts financiers. Il invite donc le Conseil municipal à accepter le renvoi de cette délibération en commission.

M. Cornuz annonce la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission des travaux publics. **M. Cornuz** ouvre le débat, personne ne s'opposant à l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il met aux voix le **renvoi en commission des travaux publics**, qui est accepté à 31 voix, soit à l'unanimité.

* * *

9. Délibération n° 2019-26a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'235'000.- en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux. Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc (M. Amato, Ve).

M. Amato remercie M. Cornuz pour la co-rédaction de ce rapport, puisque lui-même n'était pas présent à l'ensemble des commissions. Il procède à la lecture du rapport des commissions conjointes de culture et Cœur de Cité ad hoc tenues le 24 septembre 2019 sous la présidence de Mme Sasa Hayes et de M. Pierre Bocard, puis des commissions Cœur de Cité ad hoc tenues les mercredi 6 novembre 2019 et 14 janvier 2020 sous la présidence unique de M. Pierre Bocard. Le Conseil administratif était présent au complet, lors des commissions conjointes, et en composition réduite, lors des autres séances.

Pour l'administration, au cours de ces 6 séances, ont été notées les présences de Mme Anne Brüsweiler directrice du Théâtre Forum Meyrin (TFM), de MM. Olivier Balsiger et Sébastien Blondet, co-responsables de l'UTE accompagnés de Mme Hélène Vivenot, architecte et cheffe de projet, de M. Axel Roduit, responsable du service de la culture, et de M. Cédric Pauli, responsable de la bibliothèque. Les commissions ont également accueilli Mme Marion Zahnd, architecte du bureau Architecum.

Double commission conjointe du mardi 24 septembre 2019

« L'ordre du jour de la première soirée porte sur le récapitulatif du travail respectif des 2 commissions réunies conjointement ce jour, la présentation des activités du TFM et l'impact des travaux pour le futur chantier du cœur de Cité, la présentation de la pré-étude de mise à niveau du Forum, le calendrier prévisionnel et les prochaines étapes, et une discussion générale.

M. Balsiger y rappelle notamment l'adoption récente de l'image directrice du Cœur de Cité, qui identifie le TFM comme le cœur du Cœur de Cité qui est alors encore l'objet d'un concours en 2 phases, dont le lauréat a été présenté fin janvier 2020. Le planning des travaux ensuite présenté avec l'annonce espérée d'une entrée en force de l'autorisation de construire entre septembre 2021 et septembre 2022, et une fin de travaux vers fin 2024 pour les différents éléments du périmètre. M. Pauli présente, lui, les résultats des réflexions des Brasseurs de culture, soit les différents acteurs communaux ayant la mission commune des services de la culture à Meyrin. Outre le constat d'une évolution des disciplines culturelles tant dans leurs formes et présentations que dans leur appropriation du public, avec toujours une volonté de contribuer à la cohésion sociale et la promotion de la citoyenneté, les Brasseurs de culture ont identifiés et répertoriés toutes les

difficultés architecturales du bâtiment qui limitent la coexistence des activités au TFM, sans oublier les problèmes de circulation ou de capacité de stockage.

Mme Brüscheweiler présente ensuite un inventaire des plus exhaustifs de toutes les activités culturelles, municipales et associatives se déroulant dans le bâtiment qui comptabilise environ 300 jours d'ouverture durant la saison 2018-2019, pour une moyenne de 90 heures par semaine. Les différentes difficultés architecturales, dont certaines ont été remarquées très tôt après l'inauguration du TFM, confirment le besoin d'une étude particulière pour la délocalisation de chacune des activités durant le chantier de Cœur de Cité. Est ainsi confirmée l'évidence que le bâtiment ne pourra pas être exploité durant le chantier du parking souterrain du Cœur de Cité.

Les commissaires demandent des précisions à ce stade : le bâtiment a-t-il été amorti à ce jour ? Non, il ne le sera qu'en 2023. La proportion des visiteurs du bâtiment pour le théâtre est d'environ 25 à 30%. L'Undertown devra aussi déplacer ses activités, mais voit cette opportunité comme un défi intéressant pour stimuler leur créativité. Le service de la gérance est déjà engagé dans un travail d'identification des espaces pouvant accueillir les activités, mais les défis restent aussi compliqués que pour héberger les nombreuses associations qui le demandent déjà depuis longtemps. Enfin, il n'apparaît pas réaliste de dissocier dans le crédit d'étude à venir les travaux du bâtiment et la délocalisation des activités, qui doivent débiter dès le début du chantier du parking souterrain. Le défi temporel concernant le théâtre est aussi contraignant, car une saison doit être prête une année à l'avance, alors que les locaux pour les représentations sont encore inconnus à ce jour.

Mme Zahnd présente au début de la seconde séance de la soirée les premiers éléments d'une pré-étude. Sur la base des constats déjà évoqués par les Bresseurs de culture, qui souffrent notamment aussi des ponts sonores entre les différents espaces d'exposition et les autres parties pour des activités polyvalentes, ou même la salle de spectacle, les commissaires découvrent des schémas de développement imaginés par le bureau d'architectes. Les activités du bâtiment y sont redistribuées, les circulations sont adaptées, et le fonctionnement général pensé de manière à en faire une véritable maison de la culture où les différentes activités peuvent se déployer simultanément. La jauge du théâtre devrait baisser dans ce nouveau projet, mais dans les faits, la situation actuelle ne permet pas une exploitation à jauge pleine, car de nombreuses places ont une mauvaise visibilité suivant le type de spectacle. Enfin, les schémas de développement proposent des aménagements pour une surface nette prévue de 7'780 m², pour un coût estimé de CHF 31'450'000.-, avec une marge d'évolution de +/- 25%.

Plusieurs commissaires s'étonnent de la baisse de la jauge de la salle de spectacle, qui reste toutefois adaptée aux besoins futurs selon l'administration. L'Undertown verra sa situation grandement s'améliorer, ce qui satisfait plusieurs commissaires. Le thème de la restauration fait également débat, et il est précisé que les espaces de cuisines devraient être à l'avenir contigus, pour permettre aux traiteurs d'utiliser l'espace actuel tout en développant un café culturel dans le bâtiment, une solution qui ne remporte pas l'unanimité auprès des commissaires.

L'administration précise que la différence de coûts est estimée à environ 20% plus chère en cas de démolition/reconstruction qu'en cas de rénovation et mise à

niveau. La décision n'est toutefois pas arrêtée, et les commissaires devraient se déterminer sur l'une ou l'autre option assez rapidement.

S'agissant d'une question transversale liée au Cœur de Cité, le président soumet aux voix la proposition de transférer la suite du dossier de transformation du Forum Meyrin à la commission Cœur de Cité ad hoc, une proposition qui est acceptée à l'unanimité.

Les commissaires votent également à l'unanimité les 2 autres propositions qui clôturent cette première soirée, soit de donner mandat au Conseil administratif d'étudier la relocalisation des activités du TFM, et la convocation d'une commission Cœur de Cité ad hoc en date du 6 novembre, pour débattre des deux options de mise à jour du bâtiment : démolition/reconstruction ou rénovation.

Double commission du mercredi 6 novembre

Madame la Maire rappelle que les commissaires de la culture et du Cœur de Cité ad hoc, réunis conjointement le 24 septembre, ont donné mandat au Conseil administratif d'élaborer un argumentaire pour les variantes démolition ou rénovation du Théâtre Forum Meyrin afin que les commissaires présents ce jour, puissent choisir.

Monsieur Balsiger enchaîne sur une présentation des 2 projets de démolition/reconstruction et de rénovation/mise à niveau. Il présente un comparatif de coûts, à titre indicatif, avec des projets similaires dans les cantons de Genève, Vaud et Valais. Il en ressort que les coûts de rénovation/mise à niveau estimés seraient légèrement inférieurs à ceux d'une démolition/reconstruction complète.

Les arguments en faveur d'une mise à niveau sont notamment de l'ordre de la conservation et du témoignage d'un certain type d'architecture des années 90, un symbole visuel désormais très présent dans l'ADN meyrinois et le respect d'une certaine cohérence avec l'image directrice du Cœur de Cité. A l'inverse, il ne faut pas exclure des « surprises » dans un bâtiment conçu il y a 25 ans.

La possibilité de pouvoir disposer d'un outil parfaitement adapté aux besoins d'une nouvelle maison de la culture est un argument en faveur d'une démolition/reconstruction, de même qu'une remise à zéro dans la réflexion générale sur le programme des activités et des surfaces qui y seraient dévolues.

Les commissaires demandent si la durée des travaux est similaire dans les 2 options : non, pour une démolition reconstruction, il faut compter en plus le traitement des déchets, dont tous ne pourraient pas être revalorisés. Il est aussi difficile de pouvoir estimer plus précisément l'écart entre le coût projeté et le coût réel, malgré les recherches et comparaisons avec des projets similaires,

M. Balsiger précise le calendrier intentionnel, visant un dépôt de délibération en décembre 2019 devant le Conseil municipal, et un vote en février 2020 pour le crédit d'étude. Ceci afin de permettre le lancement en été 2020 d'un concours d'architecture pour la transformation du TFM. L'administration ne cache pas que l'agenda est serré vu la volonté de coordonner cette transformation avec le reste du chantier de Cœur de Cité.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité d'une unité architecturale entre la nouvelle mairie en vis à vis de cette maison de la culture rénovée. Après un rappel du rôle pivot du bâtiment culturel au cœur de l'image directrice du Cœur de Cité,

M. Roduit précise qu'au lieu d'un terme de « cohérence architecturale », il préférerait plus juste de parler de « dialogue » entre la Mairie et la future Maison de la Culture.

A ce stade, plusieurs commissaires semblent approuver l'option de rénovation au lieu d'une destruction et reconstruction. Un commissaire soulève toutefois la question du financement d'un tel ouvrage, dont le rayonnement dépasse les frontières communales, et imagine qu'à l'instar du Théâtre de Carouge, ce financement puisse ne pas être entièrement supporté par la commune de Meyrin.

En seconde partie de soirée, après encore quelques questions des commissaires, sur l'apparente majorité se dégageant en faveur d'une rénovation, sans pourtant de garantie que ces travaux finalement à peine moins onéreux qu'une destruction complète, puissent ne pas durer beaucoup plus longtemps que 25 nouvelles années.

Le président soumet aux commissaires la proposition de démolition et reconstruction du bâtiment Forum Meyrin. Cette proposition ne convainc aucun commissaire. La proposition de mise à niveau du TFM est acceptée par 7 oui (2 PS, 2 Verts, 1 UDC, 1 MCG, 1 PDC) et 2 abstentions (PLR).

Ce vote confirme l'élaboration d'un projet de délibération relatif à un crédit d'étude qui sera présenté au Conseil municipal.

(2^{ème} partie de commission relative au point de situation sur la convention concernant le parking P1 avec le CCM.)

Double commission du mardi 14 janvier

Madame la maire rappelle brièvement l'historique de la construction du bâtiment du Forum Meyrin et notamment qu'il est resté inachevé depuis son inauguration en 1995. Le programme prévoyait notamment la construction d'une deuxième salle de spectacle, plus petite, et d'une annexe administrative. Elle rappelle également que, dans la procédure du concours de Cœur de cité, une réserve a été posée en vue de l'agrandissement de la scène du théâtre. Cette image a montré le rôle central du Forum dans le cœur de Cité.

M. Balsiger propose de rentrer dans les détails de la délibération du crédit d'étude qui comprend le concours SIA 142 pour CHF 365'000.-, les différents mandats relatifs aux phases d'études pour CHF 2'654'366.-, et l'étude de relocalisation pour CHF 215'000.-. Le total étant de 3'235'000.-.

Les montants sont ensuite détaillés. Outre les coûts traditionnels d'un concours SIA 142, l'étude de relocalisation comprend une analyse multicritères et multisites, les pré-études de faisabilité, les vérifications techniques et légales, la recherche d'éventuels bâtiments provisoires à l'achat ou à la location, ou encore la recherche de synergie.

Un commissaire demande, à ce stade, si l'étude de relocalisation sera faite à l'interne ou confié à un bureau externe, la réponse étant qu'une partie sera internalisée, mais que des mandataires pourront être interpellés si besoin.

L'administration présente à nouveau la mise à niveau proposée du Forum Meyrin. Il nous est présenté des chiffres plus précis sur les surfaces d'intervention, de déplacement ou des suppressions d'éléments.

Les points marquants de cette mise à niveau sont une viabilisation du patio en été comme en hiver, la suppression de la fontaine, ce qui entraîne des travaux dans l'Undertown permettant de remonter le plafond. De plus, le déplacement des ateliers de l'Undertown afin d'agrandir la jauge à 300 places (l'actuelle en comprenant 200). La redéfinition des circulations, le déplacement du restaurant du côté du futur parc des Cinq-continents avec une mutualisation avec la cuisine actuelle et la création d'un café culturel donnant sur le patio, la création d'un nouvel espace d'exposition. Le réaménagement de la salle de spectacle avec une jauge réduite à 500 places, mais profitant toutes d'une visibilité exceptionnelle, et la création d'une petite salle culturelle sous le gradin. De plus, la bibliothèque aura un espace continu et non plus coupé par les zones de circulations.

M. Roduit nous rappelle alors l'inventaire des 60 activités différentes organisées dans le Forum Meyrin, celle-ci touche plus de 100'000 personnes par année !

Il relève aussi les impacts sur le Forum Meyrin des travaux du parking souterrain (2021-2022). La proposition serait de faire la mise à niveau du bâtiment dans la foulée (2023-2025) en parallèle de la construction de la mairie sur la place.

Le temps est donc compté, la programmation d'une saison théâtrale se faisant une année à l'avance, l'idée serait de commencer à préparer la saison 2021-2022 en septembre-octobre 2020 déjà. Il est donc urgent que l'étude de relocalisation puisse être faite au plus vite. Une évaluation sera faite selon les impacts sur les publics, les collaborateurs, les aspects logistiques, et les coûts.

Le président ouvre un temps de questions.

Un commissaire s'inquiète de la réduction du nombre de places dans la salle de spectacle. Il lui est répondu que la diminution de 200 places permettra d'augmenter le nombre de places avec une bonne visibilité et que cette nouvelle jauge répondra plus aux exigences des spectacles créés et présentés aujourd'hui en Suisse, en Europe et au-delà.

Un autre commissaire s'inquiète de l'agrandissement du mur borgne donnant sur le Cœur de cité et étant l'arrière de la scène du théâtre. Il lui est répondu que la Commune mettra en avant la nécessité d'activer ce mur, que ce soit par le Fonds d'art communal, ou l'installation d'un mur de grimpe ou autre.

Une fois le temps de questions terminé et l'intervenante externe remerciée, un temps de débat s'ouvre.

Un commissaire dit avoir été interpellé sur une rénovation d'un bâtiment vieux d'à peine 25 ans. Puis, en étudiant le dossier, il dit s'être rendu compte que l'objectif est bien la mise à niveau afin d'adapter le bâtiment au besoin actuel du public et de l'administration. Notamment, au niveau de la bibliothèque où les normes ont énormément évolué en 25 ans.

Un commissaire dit penser que l'adaptation de la scène n'est pas nécessaire, pensant que les normes actuelles sont juste une mode passagère, et craint que d'ici 20 ans, on doive revenir en arrière.

Ce même commissaire se demande s'il est possible de chercher des fonds ailleurs pour la mise à niveau du Forum. Madame la Maire lui répond qu'elle a déjà débuté des démarches dans ce sens, que ce soit auprès de différentes fondations, mais aussi auprès de l'association des communes genevoises.

Une fois toutes les questions ayant trouvé réponses, le président met au vote le préavis de la délibération n° 2019-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'235'000.- en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux.

Le préavis est accepté par 9 oui (2 PS, 2 Verts, 1 UDC, 2 MCG, 2 PDC) et 2 abstentions (2 PLR)."

M. Cornuz remercie le rapporteur et ouvre le débat sur cet objet.

M. Gaetanino annonce être opposé à cette délibération, car il ne peut accepter les 30 millions nécessaires pour rénover ce théâtre, alors que l'on n'a pas encore fini de le payer (seulement en 2023). Il pense que la Commune a d'autres priorités que de s'offrir ce luxe, car à son avis le théâtre ne tombe, de loin, pas en ruine. Il se dit étonné par le préavis des commissaires et il espère que ces derniers auront réfléchi entre temps. Il n'a pas d'opposition quant à la relocalisation du TFM pendant les travaux, mais ce n'est pas parce qu'il y a un projet de nouvelle mairie, qu'il est nécessaire de refaire le théâtre. Ce dernier fonctionne et il est d'avis qu'il y a d'autres priorités pour les Meyrinois. Il demande le vote nominal pour cette délibération. *[Il est suivi dans sa demande de vote nominal.]* Il annonce qu'il lancera un référendum, si jamais cet objet est accepté. Il ne se fait aucun souci quant à la récolte des signatures.

Mme Hayes donne la position de l'UDC. Elle rappelle que ce bâtiment n'a que 25 ans et avait déjà coûté, à l'époque, environ 30 millions. Bien que la Commune se porte bien financièrement, cela ne signifie pas que l'on doive refaire tout le théâtre et le transformer en un complexe culturel et artistique pour une somme pharaonique. Elle est d'avis que, même si l'on fait des travaux sur la place des Cinq-Continents, cela ne justifie pas que l'on doive inclure une réfection totale du TFM. A son avis, la rénovation des écoles, dont les travaux auront un coût conséquent, passe avant toute autre chose, puisqu'elle est déjà inscrite dans le plan des investissements. Il s'agit d'une priorité afin de ne pas mettre en difficulté les élèves meyrinois.

En commission culture, il avait été proposé de raser le TFM et de le reconstruire. Heureusement, l'ensemble des commissaires a balayé la proposition. Car cela aurait voulu dire « détruire l'identité même de Meyrin » et faire un affront à la population, qui a élu les représentants du Conseil municipal en tant que garants des deniers publics. Au printemps 2019, ce projet est passé de la commission culture à la commission Cœur de Cité ad hoc pour mieux coordonner les travaux. Le crédit d'étude présenté est de CHF 3'200'000.- avec des travaux programmés pour quelques années et avec des chiffres à l'appui bien détaillés. Et quels chiffres ! L'impression était que tout devait être ficelé durant cette législature alors que les travaux du parking souterrain n'ont pas encore été planifiés avec certitude. Pourquoi ? Crainte que la nouvelle législature bloque tout le projet ? Va savoir.

Les coûts de ce chantier devront s'ajouter la construction de la nouvelle mairie, l'aménagement de la place des Cinq-Continents et encore celui du parking provisoire et qui sait encore combien d'imprévus. La facture à payer sera très chère. Cette délibération a été présentée lors du dernier Conseil municipal, le 10 décembre 2019, et l'UDC avait espéré que le renvoi en commission aurait réduit la voilure de la délibération pour revoir ce qui était absolument indispensable. Or, la même délibération avec le même montant est soumise au vote dans la présente

séance. L'UDC estime que la Commune doit se montrer plus modeste, car au vu des réalisations incontournables, il ne souhaite pas que le centime additionnel soit augmenté. Elle ne trouve pas normal que les Meyrinois, qui ne profitent pas de l'offre culturelle, soient contraints à payer un théâtre qui répond à la "vision" des grandeurs de certains. Elle a toujours défendu la culture à Meyrin, contre vents et marées, en tant que présidente de cette commission, mais ce projet vise plutôt à revoir non pas l'offre culturelle en tant que telle, mais les infrastructures intérieures des services qui occupent le Forum. Il a donc pris des proportions mégalomanes et dispendieuses.

L'UDC refuse de plonger la Commune dans les chiffres rouges. L'UDC tient ses promesses et fait ce qu'elle dit et ne votera pas cette délibération.

Mme Girardet donne lecture de la position du MCG :

"Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Le MCG est très perplexe face à cette dépense somptueuse. D'un côté, celui du cœur, l'inviterait à accorder tous les millions sollicités par un Conseil administratif pressé d'achever sa tâche avant la fin de la législature. De l'autre côté, celui du bon sens, le MCG se souvient de tout ce qui pourrait être possible de réaliser pour l'intérêt de la population. De les réaliser et non seulement de les étudier !!!

Alors quittons un moment le monde des sentiments qu'on attribue volontiers aux femmes pour reprendre celui du bon sens qu'on devrait d'ailleurs aussi attribuer aux dames !

Depuis que je suis au Conseil municipal, j'ai voué une attention toute particulière à la commission de coopération au développement que je préside depuis de longues années. C'est mon côté cœur.

J'ai suivi les travaux de construction du Forum. J'ai ensuite participé à son inauguration en 1995. Depuis le début, je partage avec plaisir les activités liées au Forum : les spectacles au Théâtre, les fêtes, la bibliothèque, le restaurant, les espaces d'exposition.... C'est toujours mon côté cœur.... Alors quand on me parle de revoir tout cela, de démolir pour recréer plus beau qu'avant, je commence à m'étonner, à reprendre ce second côté, celui du bon sens ! Celui du calcul et des questions d'argent.

3,2 millions de nos francs c'est une somme considérable pour faire quoi ? Pas planter un clou ! Pas déplacer un mur ! Pas refaire la peinture du restaurant ou changer la moquette. Non rien que pour faire des études, chers collègues, des études c'est à dire des plans, des croquis, des calculs financiers. Ce montant préfigure le montant d'un crédit de transformation- démolition- reconstruction de 30-35 millions ! Alors là, mon cœur en prend un sacré coup ! Moi qui ai l'habitude de présenter des coups de cœur et des projets pour des montants 1000 fois moins élevés à 35'000.- à la commission coopération au développement. Je flanche !

Alors je regarde la démesure comme des caprices d'un Conseil administratif devenu gourmand et soucieux de faire plaisir à son électorat.

Il y a quelques mois, on votait allègrement des vestiaires avec local technique les plus chers du canton à 5,6 millions et aujourd'hui, on soigne encore le foot avec une délibération à 5 millions pour un crédit de construction de deux terrains en synthétiques aux Vergers !

J'aime le sport et je l'ai démontré par mes engagements en tant que présidente du club des patineurs de Meyrin pendant plus de 15 ans et aujourd'hui en qualité de présidente du club hippique.

Vous n'êtes pas sans savoir que je réclame à cor et à cri qu'on recherche un emplacement pour déménager le manège. Une législature entière pour ne rien avoir obtenu ! Le manège n'a pas coûté un centime depuis son acquisition par la commune de Meyrin. Au contraire, il a permis que la Commune s'approprie les terrains des Vergers pour y construire un écoquartier modèle !!! et fasse de ce changement d'affectation une superbe affaire financière, excusez-moi sur le dos des chevaux.

Le patinage artistique comme l'hippisme méritent autant d'attention que n'importe quel autre sport ou que la culture à Meyrin. Et je ne reviendrai pas sur la piscine intercommunale, qui a reçu un vote unanime de notre Conseil.

Considérant le côté cœur comme mon côté bon sens et soucieuse de justice, j'encourage mes collègues MCG à s'abstenir sur le vote de ce crédit d'étude."

M. Amato donne la position des Verts :

"N'étant âgé que de 5 ans lors de l'inauguration de ce bâtiment, je me rappelle néanmoins la fête que ce fut, avec un spectacle éblouissant, entre autres des trapézistes au bout d'une grue. Je me rappelle aussi des 10 ans du TFM, avec un grand cortège de bénévoles, qui s'étaient engagés pour des chorégraphies et qui défila dans tout Meyrin. Nous voilà maintenant 25 ans après, seulement, à décider de rénover ce bâtiment identifié comme le cœur du Cœur de la cité.

Les Vert.e.s sont pour des constructions durables et adaptables selon les besoins futurs, comme, par exemple, le projet de mairie. Le Forum, bien qu'il fût pensé comme un centre culturel important, ne l'a pas été pour évoluer.

Premièrement, le projet prévoyait une « aile » supplémentaire avec une deuxième salle de spectacle plus intime et des bureaux pour l'administration de ce bâtiment. À la place, ce sont des « containers » provisoires qui occupent une partie de cet espace, et des graviers sur lequel un parking pour les employés du théâtre a été installé.

Deuxièmement, bien que beau par son architecture, le bâtiment n'est pas pratique dans son utilisation :

- il manque cruellement d'accès pour les PMR ;
- la salle de spectacle, les foyers et espaces d'expositions ne peuvent être utilisés en simultané ;
- la scène de la salle de spectacle est trop petite ;
- la bibliothèque est coupée en deux par un couloir et un ascenseur ;
- le restaurant ne dispose pas d'une vraie cuisine ;
- l'Undertown a un plafond rabaissé dans la fosse à cause de la fontaine du patio, etc.

Bien que rénover un bâtiment après 25 ans soit une aberration écologique, elle devient une évidence lorsqu'on veut adapter ce bâtiment à la réalité de son utilisation et surtout le rendre modulable pour une évolution à long terme.

Les Vert.es de Meyrin-Cointrin regrettent une seule chose dans cette proposition d'adaptation, c'est la perte de 200 places dans la salle de spectacle. Bien que la qualité et la visibilité seront grandement améliorées, il est dommage que la salle ne puisse pas pour certaines occasions spécifiques accueillir plus de spectateurs.

Par contre, nous saluons l'adaptation proposée pour l'Undertown, avec une jauge augmentée, des accès pour toutes et tous, et enfin un plafond permettant une utilisation technique plus adaptée !

Nous saluons aussi la présence d'esprit de l'administration de combiner les travaux du Forum en même temps que ceux de la construction de la mairie, ceci afin de minimiser les coûts de déplacements des activités du Forum, mais aussi l'impact sur la population en rationalisant les travaux et en diminuant la durée de ceux-ci au maximum !

Nous attendons avec impatience le résultat de l'étude pour le déplacement des activités et espérons pouvoir trouver pour chaque acteur une alternative acceptable pour la durée de ces travaux, c'est à dire entre 2021 et 2025.

Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin voteront cette délibération et vous invitent à en faire de même."

Mme Luthi déclare au nom du parti socialiste :

"Grâce au Forum Meyrin et à sa « terriblement généreuse » saison de théâtre, la réputation de « cité-dortoir », dont Meyrin était taxée, a évolué vers une réputation bien plus attractive d'une ville dynamique, multiculturelle et ouverte sur le monde. Ce lieu culturel fait sans discussion la fierté de notre commune que bien d'autres nous envient. Chaque année, il accueille plus de 110'000 visiteurs et propose plus de 60 activités culturelles, artistiques, municipales, citoyennes et associatives, qui sont toutes au service de ce bien vivre-ensemble, qui vient aussi nourrir cette excellente réputation de Meyrin.

Si bien qu'au moment où l'on s'apprête à ouvrir le gros chantier de Cœur de Cité, qui verra un trou de plus de 13 mètres de profondeur être creusé jusqu'au pied du Forum, ce qui nécessitera d'évacuer le bâtiment, durant près de 2 ans en raison des nuisances et des risques pour ses usagers – le Conseil administratif a raison de saisir l'opportunité de réaliser les travaux de mise à niveau de ce bâtiment – des travaux, dont on connaît la nécessité depuis plus de 10 ans – et d'étudier, en parallèle, les solutions possibles pour relocaliser les quelques 60 activités qui ne pourront plus s'y dérouler durant ce temps.

Et si la démarche est pertinente et intelligente, il est bon de rappeler ici que, si la construction du Forum date d'il y a « seulement » 25 ans, son programme n'a jamais été achevé et depuis son inauguration – en 1995, on constate aussi bien des défauts : isolation thermique et phonique, complexité de circulations, tant verticale qu'horizontale, manque d'accès pour les personnes à mobilité réduite, manque d'espaces de stockage, etc.

Des défauts, qui engendrent bien des coûts, non seulement en pertes énergétiques, aussi pour trouver et bricoler des solutions à chaque nouvelle manifestation accueillie dans ses murs avec le paradoxe d'une sous-exploitation du potentiel qu'un tel centre culturel est à même d'avoir – parce que trop complexe à gérer de par sa conception – je pense ici notamment au patio, pas isolé du tout et qu'on ne peut occuper que quelques semaines par année, soit à

cause du froid, soit à cause du chaud, sans parler de sa fontaine, certainement jolie, mais qui occupe un espace qu'on pourrait dédier à la population, notamment aux jeunes qui étudient.

Couplée à l'augmentation de +24% de la population, qui exerce aussi une pression sur cet équipement culturel, notamment sur la bibliothèque, ainsi qu'à l'évolution des pratiques et des métiers de la culture, notamment dans les domaines de l'art et du numérique – le projet de mise à niveau du Forum Meyrin répond à la démarche engagée de maintenir la qualité des prestations pour l'ensemble des Meyrinoises et des Meyrinois – à l'image du crédit que nous venons de voter pour réaliser la 6^{ème} étape du centre sportif des Vergers.

En acceptant ce crédit, nous nous engageons à étudier la possibilité de donner un nouveau cycle de vie à cet équipement très important pour Meyrin, à améliorer sa performance énergétique et le confort de tous ses usagers – actuels et futurs.

Nous permettons également d'étudier les possibilités de relocalisation des activités, une démarche incontournable en raison du chantier du parking – tout du moins, si l'on veut sincèrement préserver la capacité de Meyrin à conserver son dynamisme culturel et son rayonnement artistique ainsi que sa qualité de vie associative et citoyenne.

De plus, en intégrant le Forum au projet Cœur de Cité, nous nous donnons les moyens de réaliser un nouveau centre urbain d'un seul tenant, ce qui permet de réaliser des économies substantielles – au contraire d'un report qui engendrerait des coûts encore plus élevés, sans parler du fait qu'il faudra à nouveau évacuer le bâtiment le jour où nous ne pourrons plus reculer et qu'il faudra réaliser ces travaux. Egalement, de réduire la durée des nuisances d'un tel chantier, et là, nous pensons aux riverains, au centre commercial, à l'école et aux usagers de la mairie.

Je profite pour remercier le Conseil administratif de sa clairvoyance et de sa vision politique globale dans la gestion de notre commune. Je les remercie d'avoir amené ce projet à temps et d'avoir aussi pensé aux portes, auxquelles il faut frapper pour solliciter une partie de financement afin de réduire la facture à la charge de Meyrin.

En conclusion, j'aimerais rappeler ici l'histoire de ce centre culturel, qui est né grâce à la vision des pionniers de la cité et qui contribue, depuis 25 ans, autant à la cohésion sociale qu'au dynamisme culturel et artistique de Meyrin, ainsi qu'à son rayonnement bien au-delà du Canton.

Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin croit qu'il est du devoir de ce Conseil municipal d'accompagner d'une manière intelligente le développement de notre Commune et c'est pour cela que j'invite chaque conseillère et conseiller, surtout celles et ceux qui auraient un brin d'hésitation, à renouveler l'engagement des pionniers de l'époque en apportant notre soutien à ce projet et en votant favorablement cette délibération – ce que les Socialistes vont faire à l'unanimité – en vous remerciant pour votre attention et pour votre engagement. "

Au nom du PDC, **M. Tremblet** déclare :

"Un projet qui peut paraître démesuré aux yeux de certains et qui devra être expliqué à la population meyrinoise pour qu'il soit bien compris de tous !

Néanmoins, la logique doit prévaloir. Nous avons tous pris connaissance du projet de Cœur de Cité, pour la plupart d'entre nous avec beaucoup d'enthousiasme. Le Théâtre Forum Meyrin est promu comme pièce maîtresse du périmètre du projet et, dès lors, il nous apparaît indispensable de le mettre à niveau après 25 ans de bons et loyaux services.

Vu qu'il est maintenant confirmé que son exploitation ne sera pas envisageable durant les travaux de construction du parking souterrain, soit au minimum durant une saison théâtrale, nous trouvons cohérent que sa rénovation soit entreprise durant la même période.

Le projet de réaménagement, qui nous a été présenté et sur lequel se base le crédit d'étude que nous nous apprêtons à voter ce soir, est plein de belles idées comme par exemple, revoir la disposition de la bibliothèque sur un étage ou la requalification du patio pour pouvoir en faire un lieu utilisable en toutes saisons.

Nous serons cependant attentifs à ce que les coûts du projet final restent dans la fourchette médiane annoncée d'env. CHF 31.5 millions quitte à revoir certains aspects du projet final, si l'épée de Damoclès des « plus ou moins 25% » devait s'abattre sur le projet. Le contribuable meyrinois doit certes pourvoir à l'entretien et à la mise à niveau, mais on se doit aussi de faire attention de ne pas tomber dans l'excès. Nous sommes confiants et cela nous semble tout à fait réalisable.

Enfin, il y a lieu de chercher des alternatives pour la relocalisation des activités durant les travaux et nous souhaitons, dans la mesure du possible, que l'on fasse usage des installations existantes à Meyrin, comme par exemple le pavillon de Corzon, qui pourrait voir la bibliothèque occuper une partie des espaces, ou ailleurs dans le Canton, en favorisant en particulier pour la saison théâtrale, les collaborations avec d'autres espaces ou théâtre.

C'est donc tout naturellement que nous soutiendrons, ce soir, ce crédit d'étude et nous attendons avec intérêt le projet final et les idées de relocalisation qui nous amèneront très certainement à nous pencher à nouveau sur ce projet majeur pour Meyrin.

Je vous remercie pour votre attention. "

M. Grognuz donne la position du PLR :

"Je remercie Messieurs Amato et Cornuz pour cet excellent rapport à quatre mains.

La fin de la législature approche, le Conseil administratif présente un projet pour mettre à jour le Théâtre Forum Meyrin avec un crédit d'étude d'environ 3.2 millions. On peut s'attendre à ce que le crédit de réalisation se monte à plus de 30 millions avec une marge d'erreurs de plus ou moins 25%. La surface prévue pour ce nouveau TFM augmentera de 1200m². Pourquoi vouloir lier ce dossier au parking souterrain ? Pourquoi chercher la complication dans un planning et caser cette délibération en fin de législature alors qu'elle engage la prochaine ? Pourquoi faire le forcing alors que d'autres engagements plus importants doivent être réalisés ? Pourquoi surcharger le service de l'urbanisme qui a déjà beaucoup de travail ? Pourquoi mettre à niveau le Forum alors qu'il n'a que 25 ans d'existence et qu'il a coûté 30 millions à l'époque ? Pourquoi cette folie des grandeurs avec l'argent des Meyrinois qui ne profite qu'à une minorité ? Comment faire fonctionner le théâtre hors-mur ? Qui va financer la perte de ses recettes et

les salaires ? Pourquoi avoir fait un théâtre pour le rendre plus petit, alors que déjà maintenant on a de la peine à le remplir ?

Nous avons été quelque peu surpris de constater que la jauge du TFM sera diminuée de 200 places, mais qu'en même temps la scène sera agrandie et qu'une nouvelle scène plus intimiste sera ajoutée. Le Forum comportera trois salles de spectacles. Nous souhaitons aussi rappeler que seulement 25% des Meyrinois fréquentent les spectacles du Théâtre. Actuellement, aucune autre commune ne participe aux frais de fonctionnement de cette installation. Il est vrai que les modes de consommation des médias évoluent. Il y a encore peu de temps, on nous certifiait que les livres allaient disparaître au profit de la tablette. On constate que cela n'est pas le cas. Pour avoir fréquenté les espaces de travail, il est vrai que ceux-ci sont très pratiqués. Nous pensons que le fait de rendre ce patio habitable permettra de donner plus d'espaces de travail, mais aussi de l'utiliser pour des expositions.

Lors des derniers budgets, la majorité du Conseil municipal a décidé de renforcer le nombre de collaborateurs. Nous nous interrogeons sur les déplacements des activités du Forum notamment sur les spectacles, ceux-ci sont planifiés une année à l'avance. Où allons-nous trouver une salle assez grande pour continuer la saison ? Est-ce que l'on va devoir acheter un pavillon provisoire pour continuer l'exploitation ? Est-ce que tous les frais supplémentaires ont bien été pris en compte dans ce crédit d'études ? Nous avons des doutes. Le projet n'est pas mûr. Il faudrait plus de temps pour faire des pré-études. Le premier chantier sera celui d'un parking souterrain. Il suffit que ce chantier prenne un peu de retard pour avoir un effet domino sur le chantier du TFM, ce qui entraînera de gros surcoûts. Nous nous interrogeons aussi sur le fait de savoir si le nouveau propriétaire du centre commercial est au courant des travaux que veut réaliser la Commune. Le nouveau propriétaire investit des sommes d'argent importantes et désire que son affaire fonctionne. Quels seront les impacts sur le centre commercial qui a déjà du mal à avoir des arcades remplies. Les clients auront beaucoup de difficultés pour accéder au centre commercial. Ils devront longer deux chantiers pour ensuite se faufiler à travers un maigre espace pour pouvoir accéder aux commerces. Nous pensons que les clients de passage ne viendront plus et que les arcades se videront petit à petit et l'activité du centre commercial déclinera fortement. Le Conseil administratif désire une place vivante mais on risque plutôt de se retrouver avec un no man's land de la taille de la plaine de Plainpalais.

Pour finir, est-ce que notre commune peut se permettre de financer la construction d'une nouvelle mairie, la rénovation du TFM, la rénovation d'une grande partie des écoles, la construction d'une nouvelle piscine intercommunale, des vestiaires de football avec un coût qui a explosé, sans avoir une dette publique qui explose et qui deviendra tôt ou tard un fardeau pour les générations futures ? Nous pensons que les finances communales ne sont pas inépuisables et que cette nouvelle construction apportera de nouvelles charges et que cela n'est pas tenable à long terme. Pour toutes les raisons que je viens de vous exposer, le PLR proposera un ajournement de cette délibération pour une période de 5 ans. Nous avons trop de doutes sur la capacité de réaliser un chantier dans le chantier, sur la complexité du projet ou encore sur le déplacement des activités. Et pour reprendre une citation d'Oscar Wilde "*Il ne faut rien faire avec précipitation*". A défaut, nous refuserons ce crédit d'étude et inciterons les autres groupes à en faire de même.

Faisant allusion au débit soutenu de M. Grognoz, **M. Cornuz** reprendra la phrase d'Oscar Wilde pour M. Grognoz et lui repassera le clip de la campagne de prévention *Slow down, take it easy*. Néanmoins, il félicite M. Grognoz pour ses efforts en vue de ralentir son rythme de lecture. Il ouvre le débat sur la proposition d'ajournement du PLR.

M. Amato ne comprend pas cette proposition. Autant mettre cette délibération à la poubelle ou alors il propose au PLR de la refuser plutôt que de proposer un ajournement dans 5 ans. Tout aura changé d'ici là, les travaux sur la place seront finis. Le montant ne sera pas le même, l'étude ne sera pas la même. Le crédit demandé dans la délibération est pour étudier le déplacement des activités. Si cela n'est pas fait, le TFM sera dans l'incertitude complète quant à la saison 2021-2022. Si l'on ne commence pas la recherche dès maintenant, même si l'on peut supposer qu'elle a déjà commencé, le TFM ne pourra pas assurer cette saison-là.

M. Amato s'oppose complètement à l'ajournement et préfère que le projet soit refusé.

M. Fabre annonce que son groupe va refuser l'ajournement. Il constate avec effroi que la présidente de la culture n'a pas compris le nombre de problèmes actuellement au TFM, lesquels engendrent des coûts humains et de maintenance. Déplacer le problème de 5 ans, ne va absolument rien résoudre, il va doubler les coûts de relocalisation. Car une fois le chantier du parking et de la nouvelle mairie terminé, si l'on constate que le TFM doit tout de même être rénové, il va falloir à nouveau délocaliser les activités et les coûts vont juste prendre l'ascenseur. Le TFM risque de finir dans une décrépitude absolue et les coûts seront alors colossaux. Il faut donc faire les travaux maintenant et non des cinq ans.

M. Cornuz met aux voix **la demande d'ajournement du PLR**, qui est refusée par 18 non, 12 oui et 1 abstention.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président procède au vote nominal de la **délibération n° 2019-26a**,

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'235'000.- en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux

Vu la résolution n° 2016-02, adoptée le 8 mars 2016, demandant d'avaliser l'accord de principe conclu avec CCM Immobilier SA, propriétaire du centre commercial Meyrin Centre, en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au cœur de la cité;

Vu la signature de la convention cadre le 6 avril 2016 entre le Conseil administratif *in corpore* et la présidente du Conseil d'administration de CCM immobilier SA formalisant l'accord finalisé;

Vu la résolution n°2017-03a, adoptée le 6 février 2018, demandant d'avaliser l'image directrice du "Cœur de cité" établie dans le cadre d'ateliers créatifs;

**Séance du 4 février 2020
tenue en séance ordinaire**

Vu la délibération n°2018-20a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du "Cœur de cité";
Vu la demande d'autorisation de construire DD113042/1 déposée le 4 octobre 2019, par CCM immobilier SA pour un parking enterré sur trois niveaux de 480 places (P1) situé à l'avenue de Feuillasse 24;

Vu le planning intentionnel des travaux prévus dans le périmètre du "Cœur de cité" où les travaux du parking P1 souterrains sont prévus de débuter au 2^e semestre 2021 pour une durée de 18 mois;

Vu les importantes nuisances à prévoir, rendant obligatoire la délocalisation de tout ou partie des activités hébergées par le bâtiment Forum Meyrin;
Vu la commission du 25 septembre 2018 rappelant les points suivants : "la vision des Brasseurs de culture de hier à demain", "Le Forum Meyrin au cœur du Cœur de cité" et l'"Evolution des métiers de la culture et des équipements";

Vu la double commissions culture du 26 mars 2019 tenue dans le bâtiment Forum Meyrin et durant laquelle une visite a été organisée, révélant les différentes problématiques;

Vu la double commissions Cœur de cité ad hoc/culture du 24 septembre 2019 donnant mandat à l'administration d'étudier la relocalisation des activités du Forum Meyrin;

Vu la commission Cœur de cité ad hoc du 6 novembre 2019 durant laquelle cette dernière s'est positionnée sur l'entrée en matière de la mise à niveau du Forum Meyrin;

Vu l'inscription au plan des investissements 2019-2029 de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin dans le cadre du projet "Cœur de cité";

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission cœur de cité ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 4 février 2020,

D E C I D E

PAR 18 OUI, 9 NON ET 4 ABSTENTIONS

1. de procéder à une étude en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'235'000.- destiné à cette étude,

**Séance du 4 février 2020
tenue en séance ordinaire**

3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, soit en 30 annuités,
5. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 3'235'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

Le résultat du vote nominal est le suivant :

Amato Maurice	oui	Hayes Sasà	non
Boccard Pierre	non	Heiniger Claire	oui
Boccard Yolande	oui	Hubert Emile	non
Brocard Eric	oui	Iswala Placide	oui
Clerc Tobias	oui	Lustenberger Cédric	abs.
Deluermoz Cosima	oui	Lüthi Badia	oui
Dimopoulos Elisa	oui	Murciano Claudine	oui
Dumalle Marcel	oui	Pachoud Stéphane	abs.
Fabre Michel	oui	Schweizer Adriana	non
Falvo Francesco	oui	Serrano Philippe	non
Gaetanino Marco	non	Squillaci Nicola	oui
Gerson Moïse	non	Tremblet Laurent	oui
Girardet Myriam	abs.	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Grognuz Fabien	non	Wrzosowski Gregor	non
Halimi Hysri	oui	Wullschleger Corinne	abs.
Hartmann Esther	oui		

* * *

10. Résolution n° 2020-01 présentée par Tobias Clerc, Nicola Squillaci, au nom du parti démocrate-chrétien, demandant un soutien aux familles meyrinoises ayant un enfant scolarisé en dehors des frontières communales.

M. Squillaci présente le projet de résolution. Sa proposition fait suite au vote du budget 2020, où il avait été décidé qu'il reviendrait avec un projet. Cette résolution est ouverte à tous les partis, et si certains souhaitent y être associés, ils sont les bienvenus. L'idée est de soutenir les jeunes, qui vont dans un cycle situé hors de la Commune, avec un petit coup de pouce financier pour leur achat d'abonnement TPG. Le Bureau propose de renvoyer cet objet en affaires sociales et jeunesse pour qu'il puisse être traité. Il demande à son co-résolutionnaire s'il souhaite s'exprimer.

M. Clerc ajoute que cette proposition émane également de la question de savoir dans quel établissement la population jeune du quartier des Vergers pourra fréquenter. Il s'agit donc de donner un petit coup de pouce à la mobilité douce.

M. Cornuz rappelle la proposition du Bureau de renvoyer cette résolution en commission affaires sociales et jeunesse. Il demande au préalable si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre alors le débat sur le renvoi en commission.

Mme Hartmann annonce que cette proposition intéresse vivement les Verts : encourager l'usage des transports en commun chez les jeunes, soutenir des personnes qui sont éventuellement dans une certaine difficulté économique en subventionnant l'abonnement TPG, pourrait constituer une bonne piste. Cependant, elle souhaiterait connaître le nombre d'adolescents se trouvant dans cette situation ainsi qu'une estimation des coûts engendrés pour la Commune. Les Verts ont besoin de savoir si cette mesure s'adresse à l'ensemble des élèves concernés par cette situation ou s'il y a besoin de fixer des seuils. Ces questions avaient déjà été formulées en commission des finances et doivent être résolues dans le cadre d'une autre commission spéciale.

Par conséquent, les Verts soutiendront le renvoi en commission et souhaitent que l'on auditionne des représentants du DIP et des TPG afin d'avoir des éléments plus précis quant au nombre de personnes concernées. Ce texte pourrait être retravaillé dans le cadre de cette commission pour obtenir quelque chose de plus abouti.

M. Cornuz soumet au vote le **renvoi en commission affaires sociales et jeunesse** qui est accepté par 31 voix, soit à l'unanimité.

* * *

11. Annonces de projets.

Néant.

* * *

12. Propositions individuelles.

Mme Murciano a constaté qu'au Jardin de l'amitié, il n'y avait aucune poubelle de tri, lors de la fête de l'Escalade, alors que la vaisselle était compostable. Tout est donc parti dans les poubelles traditionnelles et elle en a été choquée comme d'autres personnes présentes. Il serait souhaitable de sensibiliser les aînés aux écogestes et pas uniquement les jeunes.

M. Tschudi entend sa proposition qu'il partage. Il va prendre contact avec le Jardin de l'amitié pour que le nécessaire soit fait.

* * *

Mme Schweizer aimerait savoir si l'on peut couper la plante qui se trouve au centre de l'hémicycle, car elle ne voit plus M. Brocard qui se situe en face quand il hoche la tête. *[Rires]*.

M. Cornuz suggère qu'au lieu de la couper, on pourrait la remplacer par un bonzaï ou autre plante de plus petite taille.

* * *

13. Questions.

Concernant les places deux roues motorisées sur les zones 30, **M. Squillaci** aimerait savoir où en est la situation à Meyrin village ?

* * * *

M. Serrano a presque été agressé verbalement par un communier excédé, qui habite au chemin Salomon-Penay, et qui est malheureusement souvent victime du

comportement peu recommandable de certaines entreprises, lesquelles vont déverser leurs déchets de chantier sur les écopoints. Or, un employé communal était présent et il a répondu au communier, qui l'interpellait devant l'inertie de l'administration, que cette question ne relevait pas de son travail. Le communier très étonné lui a fait remarquer qu'il était en uniforme et qu'il devait en informer la police municipale. L'employé a expliqué qu'il était contrôleur du stationnement et que cela ne faisait pas partie de son cahier des charges.

M. Serrano a été interloqué par cet échange et demande au conseiller administratif délégué que quelque chose soit fait, car il sent que la sauce est en train de monter dans cette zone.

M. Tschudi ne peut prendre position sur cette altercation, puisqu'il ne peut auditionner l'autre partie. Il y a donc présomption d'innocence. Toutefois, la politique de la police municipale (y compris les agents du stationnement) est la suivante : elle a le devoir d'intervenir sur des questions qui vont bien au-delà du cahier des charges. Il ajoute que des délinquants ont été arrêtés, grâce au travail des contrôleurs du stationnement. D'où l'intérêt de leur présence et le fait qu'ils soient rattachés à la police municipale ; cela permet un vrai travail de transversalité. Il en est de même pour les employés de l'environnement. Il va même plus loin, tous les employés de la commune de Meyrin sont là pour signaler des dysfonctionnements. La scène décrite par M. Serrano, n'est absolument pas représentative du travail de la police municipale. Il a de nombreux contre-exemples positifs qui attestent de cela.

* * * *

M. Serrano revient sur le parc de la Découverte, car l'éclairage public pose problème. Bientôt, il ne pourra plus rentrer chez lui sans que ses voisins ne l'interpellent sur les raisons de ce dysfonctionnement.

Il est intervenu à plusieurs reprises auprès des services de l'administration. Force est de constater que ces derniers sont également démunis, car l'entreprise mandatée ne semble pas faire son travail. Une semaine auparavant, il y a eu une tentative de cambriolage en fin de journée. Le manque de lumière ne favorise pas un climat de sécurité, notamment chez les personnes âgées. Il remercie le Conseil administratif de faire en sorte que cette situation se résolve rapidement, car les habitants attendent impatiemment ces éclairages.

* * * *

M. Boccard aurait voulu avoir un éclairage intellectuel sur la procédure requise pour une cheffe de service qui se présente comme candidate au Conseil administratif. Quelles mesures ont été prises par l'administration ? Quels sont les devoirs de réserve et a-t-elle le droit de faire de la propagande sur une place publique ? Comme il n'y a pas eu de mise au point à ce sujet, à nouveau des légendes urbaines courent...

Mme Leuenberger répond que selon la réglementation cantonale, il est interdit d'exercer la fonction de responsable au sein d'une administration publique si elle

est élue à l'exécutif. Mais effectivement, il n'y a aucune réglementation qui traite de la période pré-électorale. Compte tenu que 9 personnes employées se présentent sur les listes des candidats aux élections, des entretiens individuels ont été menés avec chacune d'entre elles. Il leur a été rappelé leur devoir de fidélité, de réserve, et de confidentialité.

Quant à la personne en charge d'un service, une attention particulière a été portée à cette situation, et un arrangement a été convenu avec cette personne pour préserver les intérêts de chaque partie.

* * * *

M. Hubert aimerait savoir, maintenant que le lac des Vernes resplendit, à quel moment les barrières, qui sont dans un état délabré, seront enlevées autour du lac ? Il trouve qu'elles défigurent le panorama.

* * * *

M. Clerc a remarqué que plusieurs entraînements du club de patinage de Meyrin ont été annulés sur la piste extérieur en raison de la pluie. Ceci après de petites averses qui ont laissé une fine pellicule d'eau sur la glace. D'après les renseignements qu'il a pu obtenir, apparemment la machine à refaire la glace (la *Zamboni* pour les experts) n'arrive plus à aspirer l'eau. Y a-t-il des mesures correctives qui pourraient être mises en place ou un moyen de garantir les entraînements du CP Meyrin afin d'optimiser l'utilisation de cette infrastructure ?

M. Devaud n'était pas au courant de cette situation. Il sait que ces dernières années, il y a eu des problèmes de suppression d'entraînements, car lorsqu'il y a 4 ou 5 centimètres d'eau sur la glace, cela complique les déplacements sur cette dernière. De plus, le hockey étant un sport assez dur, les joueurs sont souvent au sol et avec ce type de temps, ils finissent totalement trempés.

Par contre, il est difficile de consolider la glace avec la pluie, car il s'agit également d'une question de température trop élevée.

Il va toutefois se renseigner et donnera un complément d'information lors de la prochaine séance.

* * *

**Séance du 4 février 2020
tenue en séance ordinaire**

La séance est levée à 20h30/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 24 février 2020.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Hysri HALIMI

Eric CORNUZ